

**Compte rendu de la réunion du
Conseil d'Administration de la Fondation du Lycée
Français International de Tokyo**

Séance du 17 octobre 2013

Ordre des délibérations

- (1) Nomination du président de séance
- (2) Adoption de l'ordre du jour
- (3) Adoption du compte-rendu précédent
- (4) Changement d'administrateurs
- (5) Adoption de la liste des nouveaux personnels de l'établissement
- (6) D.B.M. n° 2 de l'exercice 2013
- (7) Grandes orientations budgétaires 2014
- (8) Questions diverses

(1) Président de séance : Le Directeur Général propose que la séance soit présidée par Monsieur Patrick TENEZE, représentant de la directrice de l'AEFE en Asie auquel il souhaite la bienvenue.

VOTE : Contre 0 Abstentions 0 Pour 12

Monsieur Patrick TENEZE est élu Président de séance.

(2) Ordre du jour : le Président propose l'adoption de l'ordre du jour. Suite à la demande d'un représentant des parents d'élèves d'ajouter un point sur les bourses à l'ordre du jour, le président propose de le traiter juste avant les questions diverses.

VOTE : Contre 0 Abstentions 0 Pour 12

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité

(3) Adoption du compte-rendu précédent

Le président de séance propose trois modifications apportées au compte rendu du C.A. du 10 juin 2013.

VOTE : Contre 0 Abstentions 0 Pour 12

Le compte rendu de la réunion du Conseil d'administration du 10 juin 2013 est adopté à l'unanimité

Monsieur Tani, auditeur de la Fondation et M. Di Costanzo représentant de M. Consigny arrivent à 18 heures.

(4) Le président présente les nouveaux membres appelés à siéger à ce Conseil d'administration : M. Sidney Peyroles, conseiller culturel adjoint qui remplace M. Francis Maizières et Mme Laurence Rigaudy qui remplace M. Nicolas Santini, représentant des parents d'élèves.

Madame Farnaud-Defromont, nouvelle directrice de l'A.E.F.E, et à ce titre, présidente de la Fondation du LFIT, ne prendra ses fonctions qu'en 2014 lors du C.A de février. Compte tenu des procédures règlementaires locales. Madame Anne Marie Descôtes reste donc présidente jusqu'à là. Le directeur général signale que M. El Khalki a été élu administrateur représentant des personnels ce jour.

(5) Adoption de la liste des nouveaux personnels de l'établissement : Monsieur le Directeur Général présente la liste des nouveaux personnels ayant rejoint l'établissement à la rentrée scolaire dernière. Comme obligation en est faite, les listes précises des personnels exerçant à Takinogawa seront adressées aux autorités locales, soit un total de 124 personnes.

VOTE : Contre 0 Abstentions 0 Pour 12

La nouvelle liste est adoptée l'unanimité

A l'issue du scrutin de ce jour, le directeur général fait lecture de la nouvelle composition de l'Assemblée des conseillers.

(6) Décision budgétaire modificative n° 2 exercice 2013

Le Secrétaire Général présente la DM2. Il s'agit d'ajuster les crédits en fonction des effectifs constatés à la rentrée de septembre. Le secrétaire général évoque également les travaux et les compléments de matériel rendus nécessaires notamment par l'arrivée de nouveaux élèves à la dernière rentrée (+10%).

VOTE : Contre 0 Abstentions 0 Pour 12

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité l'ensemble des mesures présentées dans le cadre de la Décision Budgétaire Modificative n° 2 de l'exercice 2013.

(7)Grandes orientations budgétaires : le Président présente les différents éléments qu'il convient de prendre en compte pour définir ces grandes orientations :

1) Les effectifs :

Compte tenu des effectifs actuels (940) et des projections réalisées et présentées en C.E. le 7 octobre 2013, le projet de budget « 2014 » devrait prendre en compte le chiffre de 1 000 élèves attendus pour la rentrée de septembre 2014. (+ 6%)

Monsieur le Consul constate qu'on assiste à un rajeunissement de la population française au Japon ainsi qu'à un retour d'expatriés français d'après les statistiques du consulat.

2) Les personnels :

Afin d'assurer la rentrée dans de bonnes conditions, il a été proposé lors du dernier Conseil d'établissement du 7 octobre 2013 de procéder aux créations d'emplois suivantes :

- 1 Équivalent Temps Plein (ETP) pour le primaire
- 2 Équivalents Temps Plein (ETP) pour le secondaire

3) Projet immobilier :

Avec l'accroissement du nombre d'élèves, il est prévu de rénover le troisième étage en deux temps, tout d'abord, un demi-étage pour la rentrée 2015 puis l'autre partie pour la rentrée 2016. Il s'agira durant cette année de réfléchir à la meilleure façon d'exploiter cet étage afin qu'il permette de satisfaire dans les meilleures conditions les besoins de notre communauté éducative au bénéfice de nos élèves. Le secrétaire général précise que les fonds pour cette rénovation sont provisionnés.

4) Service général

Il est envisagé de reconduire les crédits pédagogiques ouverts sur l'exercice 2013 au prorata de l'effectif prévu.

Il faudra tenir compte également de l'incidence mécanique du G.V.T. (Glissement Vieillesse-Technicité) dans le futur budget 2014.

D'autre part, de nouvelles charges s'ajoutent dans le futur budget de l'établissement :

- A compter du premier avril 2014, le taux de T.VA augmentera de 3% pour s'établir à 8%, ce qui aura pour conséquence un surcoût estimé d'environ 10 000 000 de yens.

Il est assez difficile d'effectuer une évaluation précise, étant donné que cette hausse de T.V.A. ne sera pas forcément répercutée de la même façon selon les fournisseurs.

- Comme étudié avec les représentants des personnels, notamment en CRH, et évoqué lors de l'Assemblée des conseillers en février 2012 et 2013, il est envisagé également de mettre en place une prime de retraite pour les personnels de l'établissement à compter de la rentrée 2014. Cette dernière consiste en un placement de 7.4% du salaire de l'employé, le TMG (Tokyo Metropolitan Government) verserait lui 3.6% du salaire de l'employé. La prime versée au départ de l'employé correspondrait au salaire moyen des deux dernières années du personnel, multiplié par le nombre d'années de cotisation. Cette prime représenterait un coût annuel de 15 000 000 de yens. Les modalités de mise en œuvre de cette prime seront naturellement discutées avec les représentants des personnels en amont et soumises à l'approbation de l'ensemble des personnels recrutés locaux. Plusieurs pistes ont déjà été évoquées en parallèle, notamment en CRH, dans un souci d'optimisation de la gestion des ressources humaines et de maîtrise de la progression de la masse salariale.
- Comme évoqué précédemment, il sera nécessaire de recruter 3 Équivalents Temps Plein pour absorber la montée d'effectifs prévue pour l'année prochaine tout en prenant en compte les compléments et aménagements horaires liés à l'évolution de la structure et à la mise en œuvre des instructions officielles. Combinée au GVT, ces mesures représentent plus de 20 000 000 de yens.
- Avec l'augmentation des effectifs, des travaux et aménagements deviendront nécessaires comme par exemple l'installation d'une fontaine supplémentaire dans la cour du primaire ou encore l'investissement dans un nouveau lieu de stockage pour le matériel E.P.S. Ces aménagements devraient représenter 5 000 000 de yens.
- Enfin, il faut prendre en compte les besoins nouveaux liés à l'arrivée d'élèves supplémentaires comme par exemple l'augmentation des crédits d'enseignement au prorata du nombre d'élèves ou l'achat d'équipements de sécurité complémentaires (casques, capuchons, denrées, équipements de survie...) ou encore l'augmentation probable des charges de viabilisation. Ces charges complémentaires représenteraient environ 10 000 000 de yens. A noter qu'en l'absence de subvention affectée à ce jour et du fait de la mise à jour récente du plan de sécurité de l'arrondissement de Kita-Ku, de nouvelles pistes sont en cours de finalisation permettant de satisfaire les besoins énergétiques de l'établissement en cas de crise, à moindre coût.

5) Services spéciaux :

Le Secrétaire général rappelle que chacun de ces services est indépendant, en recettes et en dépenses, du service général.

Examens : Suite à la dématérialisation du bac ainsi qu'à la mutualisation et malgré la prise en compte de la remise des médailles du baccalauréat, il devrait être possible

de réduire les tarifs des examens qui passeraient de 50 000 à 45 000 yens pour la session 2015 ainsi que de réduire à 15 000 yens le tarif des EAF.

Demi-pension : cette dernière accueille cette année un peu plus de 800 élèves sur les 940 de l'établissement. L'augmentation prévisionnelle de la fréquentation d'environ 50 élèves devrait compenser les hausses à venir sur le prix des denrées avec l'augmentation de la TVA. Il faut noter également que nos commandes hors du Japon ou au Japon dans la zone définie en collaboration avec l'IRSN et les parents en commission cantine génèrent un surcoût. Pour autant aucune augmentation des tarifs n'est prévue.

Le consul s'interroge sur cette restriction de la zone des commandes. Le secrétaire général lui répond que cette question a été débattue au sein de la commission cantine et que les parents ne souhaitent pas l'élargissement de la zone des commandes. Les représentants des parents proposent de sonder les familles quant à l'élargissement de la zone.

Périscolaire : Après un fort développement des activités périscolaires les deux dernières années, il n'est pas envisagé de modification des tarifs en cours à savoir 42 000 yens l'activité et 27 500 yens pour les boursiers.

Transports : Il est envisagé une baisse jusqu'à 20 000 yens du tarif des transports scolaires pour la rentrée 2015 en raison de l'augmentation de la fréquentation des transports scolaires. Ce service s'adresse à 268 élèves depuis la rentrée 2013 et l'an prochain, une augmentation de 6% des effectifs est prévue. Les tarifs pourraient être réduits en conséquence.

6) Tarifs des droits de scolarité :

Dans le cadre de la Conférence d'Orientation Stratégique d'avril 2013, il a été prévu de ne pas augmenter les droits de scolarité pour l'année 2014-2015.

L'augmentation du nombre d'élèves devrait générer près de 60 000 000 de yens de recettes supplémentaires par rapport au budget de l'exercice précédent.

Conjuguée à la hausse de 3% des DDS mis en œuvre à la rentrée 2013 pour l'exercice dernier, cette augmentation de recettes devrait permettre de financer les charges nouvelles sans avoir à augmenter les droits de scolarité pour l'année 2014-2015

En revanche, les conclusions de la COS validées par l'AEFE et transmises sous couvert du Poste prévoient une augmentation modérée des droits de scolarité pour l'année 2015-2016, année où la T.V.A. passerait de 8 à 10% et durant laquelle les fournisseurs auront répercuté la hausse de la T.V.A. du premier avril 2014.

Le président propose à l'assemblée de se prononcer sur ces orientations budgétaires 2014.

VOTE : Contre 0 Abstentions 0 Pour 12

Les grandes orientations budgétaires 2014 sont adoptées à l'unanimité.

(8) Questions diverses:

Avant d'aborder les questions diverses, le président de séance donne la parole à un représentant des parents d'élèves. Ce dernier fait lecture d'un texte qu'il souhaiterait voir adopté par les membres du C.A. Le président lui précise que les représentants de l'administration ne pourront pas se prononcer sur ce texte. Il propose alors que le texte soit inséré dans le compte rendu du C.A.

« Les changements qui affectent le système des bourses pénalisent particulièrement les familles des classes moyennes scolarisant ou envisageant de scolariser leurs enfants au Lycée français. [Le CA] s'inquiète de cette situation et appelle l'AEFE à reconsidérer les choses, dans le droit fil de l'engagement du Président de la République, le samedi 8 juin 2013 à Tokyo, « ...nous allons veiller à ce que le système des bourses soit repensé ou revu... »

1. Exonération Progressive Partielle : serait-il possible de mettre en place une commission de travail qui étudiera les conditions de faisabilité d'une réduction progressive des frais de scolarité en fonction de l'ancienneté

Cette question a déjà été traitée lors du C.A. du 10/10/2012. Les exonérations liées au plan de contribution ou celles liées aux familles nombreuses sont déjà conséquentes et ont un impact important dans le budget de l'établissement. Les bourses scolaires et les exonérations familles nombreuses apparaissent à la fois plus justes et plus efficaces pour aider les familles qui en ont besoin. Cette exonération pourrait non seulement peser lourdement sur le budget mais ne pas forcément toucher les familles qui en auraient le plus besoin. De plus, toute exonération nouvelle augmente des coûts et implique des recettes supplémentaires et donc une augmentation des droits de scolarité.

2. "Bourses maison" : serait-il possible de mettre en place une commission de travail qui étudiera les conditions de faisabilité de la mise en place de bourses "maison" sur les mêmes principes que les bourses scolaires de l'AEFE et pour pallier (un peu) à la rétractation des moyens qu'attribue l'AEFE aux bourses à Tokyo

La caisse de solidarité de l'établissement pourrait éventuellement remplir cet office. En revanche, il n'est possible de l'alimenter qu'avec les reliquats des voyages inférieurs à 2 000 yens ainsi que les dons des parents. Ces deux sources de financement ne suffiront probablement pas pour financer des « bourses maison ».

3. Pourrait-on avoir une visibilité sur la répartition des coûts du budget périscolaire, du bus périscolaire et des bus? N'est-il pas possible de diminuer le coût des activités si elles sont bénéficiaires?

Le service du bus périscolaire s'adresse à des élèves qui prennent les transports scolaires et sont inscrits à des activités périscolaires. Ce service est donc financé pour moitié par le budget du périscolaire et pour moitié par le budget des transports.

4. Peut-on envisager un discount si plusieurs activités périscolaires sont souscrites par une même famille ?

Avec l'augmentation des effectifs et en raison de l'espace contraint, il semble très difficile d'enrichir une offre déjà conséquente, nous ne cherchons donc pas à favoriser un cumul d'activités trop important. Cette mesure ne semble donc pas adaptée dans cette période de croissance importante des effectifs.

5. Budgétisation des surveillants de piscine : sont-ils payés avec le trop plein des activités périscolaires ?

Les surveillants de piscine sont payés sur le service général puisque ces activités sont au programme des élèves.

6. A quel moment est versée la bourse d'entretien pour les familles boursières ?

Le versement a lieu en juin. Il n'est pas possible de l'effectuer plus tôt puisque pour bénéficier du versement de cette bourse, il faut que l'élève ait suivi sa scolarité de septembre à juin.

L'ordre du jour étant épuisé, le président clôt la séance à 19h25.